

**RÈGLEMENT TENNIS DE TABLE UGSEL**

**COMITE DE PARIS 2025-2026**

**Article 1 : Catégories d'âge et championnats.**

|  |  |
| --- | --- |
| **BENJAMINS/BENJAMINES** | **2013/2014** |
| **MINIMES G/F** | **2011/2012** |
| **CADETS/CADETTES** | **2009/2010** |
| **JUNIORS G/F** | **2006/2007/2008** |

**Le comité UGSEL Paris et Est-Francilien organise chaque année :**

- Un championnat individuel PROMO pour les jeunes garçons des catégories benjamin, minime et cadets/juniors (catégorie unique) ; pour les jeunes filles des catégories benjamine, minime et cadettes/juniors (catégorie unique). Ces championnats promotionnels sont ouverts aux joueurs et joueuses **non licenciés FFTT ou licenciés FFTT n'ayant jamais eu plus de 549 points officiels, mêmes les saisons antérieures.**

Ces championnats sont qualificatifs pour le niveau Territoire Ile de France.

- Un championnat PROMO par équipes pour les catégories benjamine, minime fille, benjamin, minime garçon et cadets/juniors (catégorie mixte). Ce championnat promotionnel est ouvert aux joueurs et joueuses **non licenciés FFTT ou licenciés FFTT n'ayant jamais eu plus de 549 points officiels, mêmes les saisons antérieures.**

Ces championnats sont qualificatifs pour le niveau Territoire Ile de France.

**Il est proposé également trois temps de rencontres supplémentaires non qualificatifs pour les championnats du Territoire Ile de France :**

- Un championnat individuel PROMO de deuxième et troisième division pour les catégories benjamins et minimes garçons pour les joueurs n'ayant pas été qualifiés pour la phase finale du championnat du comité ou sur choix de l’établissement.

- Un championnat par équipe de deuxième division pour les catégories benjamins pour les équipes n'ayant pas été qualifiées pour la phase finale du championnat du comité ou sur choix de l’établissement.

- Une rencontre par équipe "Mixte Collège" composée d'un benjamin, d'un minime et d'une fille (benjamine ou minime). Les modalités de jeu sont les suivantes : 1er simple entre les minimes garçons jusqu'à 10 points. Puis le second simple "fille" reprend le score en cours pour aller jusqu'à 20 points. Puis le troisième simple « benjamin garçons" jusqu'à 30 points et enfin la quatrième rencontre double mixte. La première équipe à 40 points remporte la rencontre.

Il est possible de faire jouer un benjamin à la place d'un minime. Mais il n’est pas possible d’aligner une équipe composée de 2 minimes garçons. Il est seulement autorisé d’avoir un remplaçant garçon ou fille.

Les championnats ELITE individuels et équipes (ouverts à tous) se déroulent directement au niveau Territoire Ile de France. Seuls les établissements inscrits sur USPORT au niveau du Comité pourront participer au championnat Territoire qualificatif pour le niveau national. Il ne sera pas possible de requalifier des individuels ou équipes sans avoir participé au niveau Territoire.

**Certains championnats du comité de Paris peuvent se faire en plusieurs phases, néanmoins cela reste un même et unique championnat.**

Tous les participants à ces divers championnats doivent être licenciés conformément aux Règlements Généraux de l'UGSEL Nationale. **Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité.**

**Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du comité/territoire sera refusée.**

**Article 2 : Inscriptions, requalifications et forfaits.**

**2.1 Inscriptions par équipe.**

Seules les inscriptions via USPORT sont prises en compte.

Lors de l’inscription des équipes au championnat du comité de Paris (quelle que soit la catégorie), **chaque enseignant d'EPS devra indiquer la composition dans USPORT.** L'équipe est nominative pour l'ensemble du championnat du comité de Paris et elle doit respecter l'entité "équipe 1", "équipe 2", les élèves les plus forts étant dans l'équipe 1 afin de ne pas déséquilibrer la constitution des poules.

Chaque enseignant pourra s’appuyer sur les résultats de ses élèves lors des championnats individuels pour hiérarchiser ses équipes.

Seuls les cas suivants peuvent amener à modifier la composition des équipes entre le championnat qualificatif et la finale du comité :

- 1er cas : « élève absent » (blessure / maladie) alors le remplaçant de l’équipe (4ème joueur) prend sa place ou bien un joueur de l'équipe inférieure.

- 2ème cas : « montée d’un joueur » de l'équipe inférieure vers la supérieure : alors le joueur prend la place du joueur 3 ou du remplaçant (joueur 4).

Un joueur dont on connaît l’absence lors du tour qualificatif du championnat doit être placé en joueur 4 d’une équipe (remplaçant) afin de pouvoir participer à la finale du comité. Un joueur absent lors du tour qualificatif et qui n’apparaît dans aucune équipe ne pourra pas intégrer une équipe sur le tour suivant.

**2.2 Inscriptions en individuel.**

**Lors de l'inscription en individuel, chaque enseignant devra veiller à inscrire son élève dans le bon championnat (promo ou élite) et il faudra indiquer dans la partie « information » :**

* Le classement FFTT de chaque joueur. Le classement à prendre en compte est celui de la phase 2 (classement de janvier).

**ET**

* Le classement du joueur au sein du groupe à partir de la hiérarchie dressée par l'enseignant. Ceci doit permettre de ne pas déséquilibrer la constitution des poules.

**2.3 Les forfaits.**

Pour les forfaits, il faut prévenir l'UGSEL Paris par mail la veille de la compétition ou le matin même avant 11h. Dans le cas contraire, **6 euros seront facturés** par élève forfaits sans justifications. Les justificatifs d'absence sont à fournir avant la fin de la semaine suivant la compétition.

**2.4 Les demandes de requalification.**

Pour une demande de requalification, elle se fait avant la compétition par un mail. La demande sera étudiée par une commission avec pour membre Olivier Taillefer, Sylvain Pasquier, le professeur concerné et au moins 2 autres membres volontaires.

La demande de requalification doit répondre aux conditions suivantes :

* L’élève doit avoir participé à minima au championnat Territoire l’année précédente.
* Un certificat médical d’un professionnel de la santé ou un mot justificatif du chef d’établissement doit être joint à la demande.
* Une demande ne peut se faire que pour participer aux finales du comité de Paris et Est-francilien.

La qualification au championnat de Territoire nécessite un passage obligatoire par la finale du comité de Paris et Est-Francilien (sauf championnats ELITE).

**Article 3 : Tenue sportive.**

Le port du short est obligatoire.

Les chaussures doivent être adaptées à la pratique sportive en salle.

Les joueurs d'une équipe doivent porter un Tshirt d'établissement identique (chasubles autorisés).

Dans le cas contraire, au départ de l'établissement, il est déconseillé au professeur d'EPS d'amener l'élève à la compétition puisque celui-ci ne sera pas autorisé à jouer. Dans le cas d'une rencontre par équipe, l'équipe sera amputée du joueur n'ayant pas respecté le règlement. Si l'équipe n'a pas de remplaçant et/ou elle n'a pas le nombre de joueur minimum suffisant (2) alors l'équipe est disqualifiée et ne pourra en aucun cas être requalifiée pour le tour suivant.

**Article 4 : Déroulement des championnats par équipes.**

**4.1 Composition d'une équipe.**

Chaque équipe est composée de 3 joueurs et d'un remplaçant au maximum. Le remplaçant ne peut en aucun cas remplacer un autre joueur ayant débuté la rencontre entre les deux équipes. Il ne peut entrer en jeu qu'à la rencontre suivante.

**4.2 Déroulement des rencontres par équipe.**

**Le déroulement des rencontres s’appuie sur le règlement national :** [**lien**](https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/REGLEMENT%20TENNIS%20DE%20TABLE%2024-25.pdf) **dans le power point de rentrée.**

Le coaching est autorisé uniquement à la fin d'un set ou pendant un temps mort. Un seul temps mort est autorisé par match pour l'équipe.

**Article 5 : Déroulement des championnats individuels.**

Phase de poule :

Le classement est établi sur l’ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

En cas d’égalité entre deux joueurs, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés. En cas d’égalité entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.

- S’il en résulte une égalité entre deux joueurs, le résultat de la rencontre les ayant opposés sera déterminant.

- Si l’égalité persiste entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus puis entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

En cas d’abandon d’un joueur au cours d’une rencontre, le joueur défaillant est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et de points nécessaires à la victoire.

**Article 6 : Référents de la commission.**

Olivier Taillefer (SLH et membre de la CTN), Sylvain Pasquier (ALMA, UGSEL75 et IDF, membre de la CTN), Géraldine Ducourtieux (STAN) sont les référents de la commission. Ils sont chargés de faire appliquer le règlement, de prendre des décisions sur les litiges, et de contrôler les licences.